

**Saint-Lô, le 19 septembre 2015**

**Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics  
sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, n'en est-elle que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Pour la seule année 2014, la perte sèche s'élève donc à 4,3 Md € pour le tissu économique local, avec des conséquences en termes d'emplois et de services à la population.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

La seule alternative sera par conséquent de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

L'Association des maires de la Manche rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, l'Association des maires de la Manche considère que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles, injustes et non fondées.

C'est pour toutes ces raisons que l'Association des maires de la Manche soutient la demande de l'AMF tendant à ce que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier, soit révisé.

En complément, elle demande:

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures administratives trop longues et complexes),
- la récupération des frais de gestion des impôts locaux prélevés par l'Etat sur le produit de la collecte (frais de gestion et de recouvrement),
- un véritable gel des transferts de charges non ou mal compensés et des mesures normatives qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux (le Conseil National d'Evaluation des Normes a évalué à 1,4 Md € le coût supplémentaire des normes nouvelles imposés aux budgets locaux en 2014),
- des précisions sur le financement du fonds d'investissement de 1 Md € dédié au bloc communal dont la création vient d'être annoncée (préconisations en faveur d'un dispositif le plus opérationnel possible évitant les lourdeurs administratives et le risque d'une recentralisation déguisée).

**Le Président de l'Association des maires de la Manche**

**Claude Halbecq**